



PRÉAVIS N° 8/2017

Au Conseil communal de Chexbres

Préavis municipal concernant le projet de budget pour l'année 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, modifiée le 1^{er} juillet 2013, et du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014, articles 85 et ss, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2018.

Ce document a été établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes, adopté par le Conseil d'État le 14 décembre 1979, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Service des communes et du logement du Département des institutions et de la sécurité.

Ce projet de budget 2018 est présenté comme pour les comptes 2016. Quelques adaptations du plan comptable sont intervenues avec les explications idoines.

Comme pour les projets de budget précédents, les commentaires ad'hoc figurent toujours dans le budget détaillé.

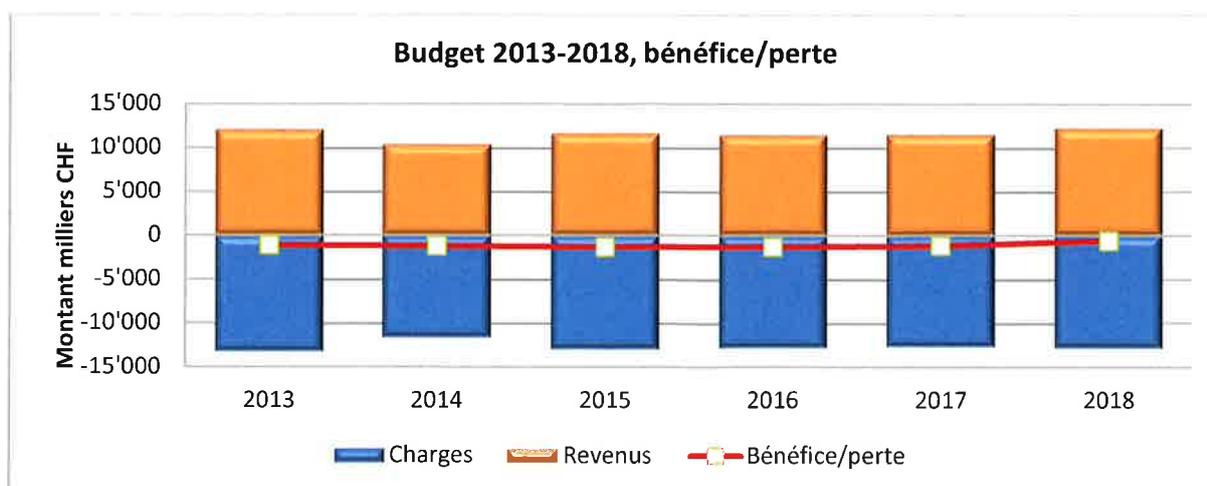
1. RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS

Comparé au budget 2017 et aux comptes de l'exercice 2016, le projet de budget 2018 laisse apparaître les résultats suivants :

Libellés	Projet de budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variations par rapport	
				Au budget 2017	Aux comptes 2016
Charges	12'798'300	12'670'000	12'875'695	+129'300	-76'395
Revenus	12'207'300	11'503'000	12'309'292	+704'300	-101'992
Excédent de charges (-), revenus (+)	-592'000	-1'167'000	-566'403	-575'000	+25'597

Le déficit prévisionnel de Fr. 592'000.- représente le 4.63% des charges totales du projet de budget 2018, contre 9.21% pour 2017. La diminution par rapport au budget précédent représente Fr. 575'000.- ou -49.27%.

Ce déficit prévu pour 2018 représente 5.94 points d'impôts au taux 2016, contre 11.17 points d'impôts au taux de 2015 pour 2017. La valeur du point d'impôts elle, est passée de Fr. 104'475.- pour les comptes 2015 à Fr. 99'746.-, pour les comptes 2016. La diminution s'élève Fr. 4'729.- ou -4.53%.



Un autofinancement positif de Fr. 346'300.- est dégagé par ce projet de budget, ce qui représente 3.47 points d'impôts au taux 2016, contre -7.62 points d'impôts au taux de 2015, pour le budget 2017. Le détail de l'évolution pour la période 2013-2018 est indiqué sous point 4 de ce préavis.

2. REVENUS

2.1. Impôts

Pour l'exercice 2017, la situation de la progression des impôts à fin septembre, se présente comme suit :

Impôts variant avec le taux	Selon budget	Au 30.09.2017	Écart CHF	Écart %
Impôt sur le revenu	4'850'000	5'221'763	+371'763	7.67%
Impôt sur les prestations en capital	50'000	158'116	+108'116	216.23%
Impôt sur la fortune	930'000	1'142'120	+212'120	+22.81%
Impôt à la source	150'000	151'642	+1'642	+1.09%
Impôt spécial des étrangers	30'000	83'629	+53'629	+178.76%
Impôt sur le bénéfice des personnes morales	100'000	118'082	+18'082	18.08%
Impôt sur le capital des personnes morales	5'000	4'457	-543	-10.86%
Totaux	6'115'000	6'879'809	+764'809	12.51%

Selon les chiffres ci-dessus, le budget est dépassé. Un boni de Fr. 764'809.- ou +12.51% est constaté. Pour l'impôt sur le revenu, nous constatons des écarts favorables des taxations des années antérieures, avec de fortes variations pour les exercices 2013, 2015 et 2016.

Pour l'impôt sur la fortune, nous constatons des écarts favorables importants pour les années 2015 et 2016.

Nous vous rappelons que ces écarts peuvent varier durant le dernier trimestre à la hausse, comme à la baisse.

L'augmentation de l'impôt spécial des étrangers est due à des variations de facturation d'acomptes.

Concernant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, les valeurs à fin septembre 2017 dépassent nos prévisions. Le montant définitif qui interviendra lors de la taxation peut évoluer également en faveur du contribuable.

Impôts conjoncturels	Selon budget	Au 30.09.2017	Écarts CHF	Ecarts %
Droits de mutation	195'300	114'468	-80'832	-41.39%
Impôt sur les successions et donations	161'100	608'729	+447'629	+277.86%
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	203'500	237'764	+34'264	+16.84%
Part à l'impôt sur les frontaliers	45'000	58'889	+13'889	+30.86%
Totaux	604'900	1'019'850	414'950	+68.60%
Participation au financement de la facture sociale	-326'000	-498'147	+172'147	+52.81%
Solde net pour la commune	278'900	521'703	+242'803	+87.06%

La participation de la première couche à la facture sociale s'élève à 50 % pour les droits de mutation, l'impôt sur les successions et donations et la part à l'impôt sur les gains immobiliers et à 30% pour l'impôt sur les frontaliers. Nous constatons une différence positive importante par rapport au budget, de Fr. 242'803.- ou +87.06%. Nous vous rappelons que ces impôts sont aléatoires, surtout celui pour les successions et donations.

Recettes fiscales des personnes physiques

Prévisions 2017	Revenu	Fortune
Année fiscale 2016 - Progression estimée	101'100	31'800
Année fiscale 2017 - Acomptes au taux de 64	4'706'400	895'500
Estimation de l'impôt 2017 au taux de 64	4'807'500	927'300
Arrondis pour budget 2017	4'850'000	930'000

Rappel pour le budget 2017 : Les prévisions 2017 sont basées sur les instructions fournies par l'Administration cantonale des impôts et sur la situation à fin août 2016. Les valeurs portées au budget ont été arrondies à la hausse pour ces deux impôts. Par rapport au budget précédent, nous constatons un accroissement de recettes de Fr. 50'000.- ou 1.04% pour l'impôt sur le revenu et Fr. 30'000.- ou 3.33% pour l'impôt sur la fortune. Pour information, le budget cantonal prévoit un accroissement de 0.38% pour l'impôt sur le revenu et 2.45% pour l'impôt sur la fortune. Les valeurs portées au projet de budget 2017 représentent une évaluation optimiste de ces deux impôts, mais comme pour les années passées, nous espérons que des modifications de taxation seront supérieures aux acomptes calculés.

Prévisions 2018	Revenu	Fortune
Année fiscale 2017 - Progression estimée	99'800	30'800
Année fiscale 2018 - Acomptes au taux de 64	4'835'000	1'015'400
Année fiscale 2018 - Acomptes au taux de 69	5'212'700	1'094'800
Estimation de l'impôt 2018 au taux de 69	5'312'500	1'125'600
Arrondis pour budget 2018, selon éléments connus à ce jour et ceux des années précédentes	5'400'000	1'200'000

Les prévisions 2018 sont basées sur les instructions fournies par l'Administration cantonale des impôts et sur la situation à fin août 2017. Les valeurs portées au budget ont été arrondies à la hausse pour ces deux impôts. Par rapport au budget précédent, nous constatons un accroissement de recettes de Fr. 550'000.- ou 11.34% pour l'impôt sur le revenu et Fr. 270'000.- ou 29.03% pour l'impôt sur la fortune. Pour information, le budget cantonal prévoit un accroissement de 1.9% pour l'impôt sur le revenu et 2.7% pour l'impôt sur la fortune. Les valeurs portées au projet de budget 2018 représentent une évaluation optimiste de ces deux impôts qui tient compte de l'augmentation du taux de 64 à 69, votée par le Conseil communal lors de sa séance du 26 juin 2017, mais comme pour les années passées, nous espérons que des modifications de taxation seront supérieures aux acomptes calculés.

Impôts conjoncturels	Projet budget 2018	Budget 2017	Écarts CHF
Droits de mutation	229'500	195'300	+34'200
Impôt sur les successions et donations	83'100	161'100	-78'000
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	200'300	203'500	-3'200
Part à l'impôt sur les frontaliers	45'000	45'000	0
Totaux	557'900	604'900	-47'000
Participation au financement de la facture sociale	-277'600	-326'000	-48'400
Solde net pour la commune	280'300	278'900	+1'400

Dans le projet de budget 2018, les impôts ci-dessus présentent des variations, pour financer la première couche de la facture sociale (voir tableau ci-dessous « 3.2 Comparatif de la facture sociale »). La part revenant à la commune est augmentée de Fr 1'400.- ou 0.50% par rapport à 2017. Ces valeurs, qui se basent sur la moyenne des encaissements des dernières années, peuvent également subir des variations en fonction de la conjoncture.

3. CHARGES

3.1. COMPARATIF DES COMPTES DE L'ENSEIGNEMENT

	Rubriques	Projet de budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
500	Administration écoles	81'800		51'400		35'322	
509	Locaux et divers	428'900		395'000		447'277	
510	Enseignement	499'600	595'000	541'300	646'100	523'991	630'160
520	Enseignement second.	696'500		493'700		471'676	
	Totaux	1'706'800	595'000	1'481'400	646'100	1'478'266	630'160
		-595'000		-646'100		-630'160	
	Excédent de charges	1'111'800		835'300		848'106	

Pour 2018, le total des charges augmente de CHF 225'400.- ou +15.22% par rapport à 2016. Cela provient surtout du secondaire où les amortissements et les intérêts passifs pour le nouveau collège sont comptés pour une année entière. La location des collèges à charge de l'ASCL est aussi inférieure, ce qui explique que l'augmentation de l'excédent de charges s'élève à Fr. 276'500.00 ou 33.10 %. Par contre, par rapport à 2016, l'augmentation s'élève à Fr. 263'694.00 ou 31.09%. Nous rappelons que ces augmentations étaient prévisibles et déjà argumentées par le biais des différents préavis présentés par la Municipalité.

3.2. COMPARATIF DE LA FACTURE SOCIALE

Les montants 2016 sont ceux résultant du bouclage définitif, communiqué début juillet 2017, raison pour laquelle ces valeurs sont différentes de celles figurant dans le budget détaillé, dans la colonne « Comptes 2016 ».

Compte N°	Désignation	Projet budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
720.3515.00	Participation aux dépenses sociales	1'507'900	1'622'000	1'462'721
720.3515.05	Participation en impôts conjoncturels	277'600	326'000	277'584
	Totaux	1'785'500	1'948'000	1'740'305

Le compte 720.3515.05 a été déterminé par les services de l'Etat en fonction des éléments effectifs 2016, à savoir :

Compte N°	Désignation	Comptes 2016	%	Projet budget 2018 *
210.4040.00	Droits de mutation	258'855	50	129'400
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	66'138	50	33'100
210.4411.00	Impôt sur les gains immobiliers	200'664	50	100'300
210.4411.20	Impôt sur les frontaliers	49'184	30	14'800
	Totaux	574'841		277'600

* Ces éléments sont bien entendu provisoires et seront rectifiés en fonction de la réalité 2018. Pour le surplus, voir les commentaires du budget détaillé.

Pour la facture sociale, le projet de budget 2018 prévoit une diminution de Fr. 162'500.- (-8.34%) par rapport à 2017. Cette variation basée uniquement sur les comptes 720.3515.00 et 720.3515.05 se décompose de la manière suivante :

- Une diminution de la rubrique N° 720.3515.00 « Participation aux dépenses sociales » qui provient, du fait, que la valeur du point d'impôt communal est passé de Fr. 104'475.- pour le budget 2017 à Fr. 99'746.- pour le projet de budget 2018. La participation des communes en points d'impôts diminue également de 15.52 pour le budget 2017 à 15.12 pour 2018. La variation de la contribution en points d'impôts provient de la prise en compte de la suppression partielle de l'écrêtage (50%) pour déterminer le point d'impôt écrêté. Celui-ci ne sera plus pris en considération en 2019. Cette modification génère une augmentation de la valeur du point d'impôt de toutes les communes.
- Une diminution de la rubrique N° 720.3515.05 « Participation en impôts conjoncturels » relative à une réduction de Fr. 98'700.- des impôts conjoncturels en 2016 (base pour le projet de budget 2018) par rapport à 2015 (base pour le budget 2017).

Pour information, la part totale de la facture sociale à charge des communes passe de Fr. 735.1 millions en 2017 à Fr. 770.526 millions en 2018, soit une augmentation de Fr. 35.5 millions ou 4.82%.

3.3. CONTRIBUTIONS AUX CHARGES CANTONALES ET INTRA-COMMUNALES

Détail des charges où la Municipalité n'a pas de moyen d'action :

Libellés	Projet de budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variations par rapport	
				Au budget 2017	Aux comptes 2016
Péréquation (contribution nette)	1'119'700	1'268'600	1'127'099	-148'900	-7'399
Réforme policière	129'900	140'300	127'712	-10'400	+2'188
Facture sociale	1'785'500	1'948'000	1'740'305	-162'500	+45'195
Fondation écoles musique	21'300	21'100	18'853	+200	+2'447
Transports publics	184'300	172'900	166'485	+11'400	+17'815
Participation FAJE	11'100	11'100	11'090	0	+10
AVASAD	215'500	225'000	196'200	-9'500	+19'300
Totaux	3'467'300	3'787'000	3'387'744	-319'700	+79'556

Note : Les valeurs indiquées (communiquées en juillet 2017) pour les comptes 2016 relatives à la péréquation, la réforme policière et la facture sociale, se basent sur la situation définitive des communes de l'exercice 2016 et diffèrent de celles indiquées dans le budget détaillé.

La diminution de notre participation à la péréquation, par rapport au budget 2016, est due à deux éléments :

- Diminution de la valeur du point d'impôt communal entre 2015 (Fr. 104'475.-) et 2016 (Fr. 99'746.-).
- Augmentation de la prise en compte des dépenses thématiques.

L'alimentation au fonds de péréquation en point d'impôts passe de 18.5879 points en 2017 à 18.8066 points en 2018.

Pour les variations relatives à la facture sociale, voir point 3.2, ci-dessus.

Pour rappel, dès 2012, nous participons à la Réforme policière. Il s'agit d'une nouvelle contribution que nous devons payer à l'Etat, afin de garantir la neutralité des coûts entre les communes et l'Etat lors de la bascule des 2 points d'impôts en 2012. Elle représente un solde de 45.910 millions (en augmentation par rapport à 2017 de Fr. 480'500 ou 1.06%), qui sera payé en points d'impôts par l'ensemble des communes vaudoises. Le montant porté au projet de budget 2018 doit être considéré comme un acompte. La diminution par rapport à 2017, provient également de la réduction de la valeur de notre point d'impôt. Le décompte définitif interviendra début juillet 2019, tout comme pour la péréquation et la facture sociale.

La participation à la Fondation pour les écoles de musique est liée au nombre d'habitants. Elle a passé de Fr. 6.50 par habitant en 2014 à Fr. 9.50 pour le projet de budget 2018.

La participation à la FAJE s'élève à Fr. 5.- par habitant.

La diminution de notre participation à l'AVASAD est due à une valeur trop importante portée au budget 2017.

3.4. CONTRIBUTIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES

Détail des charges où la Municipalité a très peu, voir aucun moyen d'action :

Libellés	Projet de budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variations par rapport	
				Au budget 2017	Aux comptes 2016
Lavaux patrimoine Mondial	22'600	12'600	12'591	+10'000	+10'009
MVT	64'400	63'200	63'118	+1'200	+1'282
CIL	5'000	5'000	2'465	0	+2'535
ACPRS	-	-	-	0	0
ASCL	1'277'900	1'087'900	1'031'714	+190'000	+246'186
Office orientation prof.	2'200	2'100	4'042	+100	-1'842
Paroisse langue allemande	1'000	1'000	795	0	+205
APOL	374'000	344'000	287'590	+30'000	+86'410
SDIS Cœur de Lavaux	54'200	52'200	45'087	+2'000	+9'113
ORPC	48'500	46'600	44'953	+1'900	+3'547
RAS et agences sociales	36'400	35'300	32'180	+1'100	+4'220
ARAJEL	406'800	340'200	257'638	+66'600	+149'162
Totaux	2'293'000	1'990'100	1'782'173	302'900	510'827

Une partie de ces charges est facturée en francs par habitant. D'autres critères sont également pris en compte, nombre d'élèves, fréquentation, nombre de dossiers traités, surfaces, etc.

Pour l'ACPRS, la rétrocession par tonne et la taxe forfaitaire devraient couvrir les dépenses en 2018, comme pour 2017.

On peut constater une évolution des coûts entre 2016 et 2018, pour la participation à l'ASCL, dont la variation entre le budget 2017 et le projet de budget 2018 est expliquée sous point 3.1. En 2016 et pour rappel, un amortissement pour les structures provisoires a été comptabilisé.

Les variations entre les comptes 2016 et le projet de budget 2018, pour l'APOL et l'ARAJEL proviennent d'une part de recettes supérieures au budget, encaissées dans l'exercice 2016, et d'autre part pour une croissance des charges ou de la fréquentation des enfants.

4. EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2013-2018 (en francs)

Désignation	B 2018	B 2017	C 2016	C 2015	C 2014	C 2013
Résultat de l'exercice	-592'000	-1'167'000	-566'403	29'902	21'150	713
33 - Amortissements	554'100	716'900	1'456'411	2'001'214	890'100	2'763'328
Corr. rubrique 210.3301.00	-50'000	-50'000	-37'455	-94'241	-65'534	-163'727
38 - Attribut. aux fonds de réserve	489'200	-	-	768'000	234'700	362'000
48 - Prélèv. sur fonds de réserve	-55'000	-296'400	-736'418	-132'700	-218'612	-2'170'826
Autofinancement	346'300	-796'500	116'136	2'572'176	861'805	791'486

Remarque : La correction de la rubrique 210.3301.00, représente les défalcons et remises. Cette rubrique qui a la même nature comptable 33 (imposée par le plan comptable) que les amortissements, n'est pas considérée comme un amortissement par le calcul de la marge d'autofinancement.

Autofinancement selon budgets	-731'000	-943'200	-918'000	-428'000
Ecart par rapport aux budgets	847'136	3'515'376	1'779'805	1'219'486

Amélioration moyenne par rapport aux budgets 2013-2016 **1'840'451**

Autofinancement moyen 2013-2018 **648'567**

Pour les années 2013-2016, l'autofinancement moyen subit une amélioration d'environ Fr. 1'840'000.-, par rapport aux budgets.

Par contre, l'amélioration prévue pour le projet de budget 2018, par rapport à 2017, provient d'un accroissement supérieur des revenus par rapport aux charges, selon les explications ci-dessous.

Un autre phénomène contribue à augmenter positivement la marge d'autofinancement. Il s'agit de la contribution à la facture sociale et à la péréquation qui tient compte du revenu des deux années précédentes et non pas du revenu figurant dans le projet de budget. Nous corrigeons le résultat de cet élément par le biais de la nature 380 « Attributions aux fonds de réserve ». Par contre, l'autofinancement tient compte de l'intégralité des acomptes à payer, qui sont corrigés l'année suivante en fonction du revenu réel des impôts. On peut considérer cette nature 380 comme de la trésorerie qui sera à payer à l'Etat en attendant de connaître nos revenus fiscaux réels.

Nous rappelons que l'autofinancement doit permettre de financer la plus grande partie des investissements et que, plus le montant est faible, plus le recours à l'emprunt est important.

5. ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS

5.1. REVENUS :

Libellés	Projet de budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variations par rapport	
				Au budget 2017	Aux comptes 2016
Revenus	12'207'300	11'503'000	12'309'292	+704'300	-101'992
Prélèvement sur les fonds et financement spéciaux (48)	-55'000	-296'400	-736'418	-241'400	-681'418
Imputations internes (49)	-1'059'400	-1'030'100	-1'066'586	+29'300	-7'186
Totaux	11'092'900	10'176'500	10'506'288	+916'400	+586'612

Par rapport au budget 2017, les revenus nets enregistrent une augmentation de Fr. 916'400.- ou 9.01%.

40 – Impôts**Fr. 7'728'600.-**

L'augmentation de Fr. 832'700.- ou 12.08 % par rapport à 2017 provient essentiellement de l'augmentation du taux d'impôts de 64 à 69. Par contre, une diminution de l'impôt sur les successions et donations est constatée.

41 – Patentes, concessions**Fr. 56'000.-**

Ce poste subit une augmentation de Fr. 1'600.- ou 2.94% par rapport au budget précédent. Une augmentation concerne les patentes de boissons et tabac. Une diminution se rapporte à l'indemnité pour l'usage du sol.

42 – Revenus du patrimoine**Fr. 693'300.-**

Cette rubrique augmente de Fr. 9'500.- ou 1.39% par rapport à 2017. Cette variation provient pour une partie par une augmentation du produit des horodateurs et des macarons.

43 – Taxes, émoluments, produits des ventes**Fr. 999'000.-**

Cette augmentation de Fr. 45'600.- ou 4.78% par rapport au budget 2017 se décompose pour la plus grande partie, par des revenus supplémentaires de la vente de l'eau, de bois et des prestations de service à des tiers et de refacturations diverses.

44 – Part à des recettes cantonales**Fr. 245'800.-**

La réduction, par rapport à 2017 de cette nature de Fr. 3'200.- ou -1.29%, provient d'une variation de la part de l'impôt sur les gains immobiliers. L'explication de cette variation, en relation avec notre contribution à la facture sociale est fournie plus haut.

45 – Participations et remboursements de collectivités publiques**Fr. 1'370'200.-**

L'augmentation de Fr. 30'200.- ou 2.25% par rapport au budget précédent, provient d'une majoration du retour du fonds de péréquation (couche population en fonction du nombre habitants et couche de solidarité) et de la prise en charge des dépenses thématiques (transports). Par contre, on constate une réduction de la location conventionnelle des collèges.

48 – Prélèvements sur fonds et financements spéciaux**Fr. 55'000.-**

La diminution de Fr. 241'400.- ou 81.14% provient pour une partie des deux rubriques (220.4809.90 & 720.4809.90) créées pour la première fois dans le budget 2014, dans le but de corriger le résultat, de notre participation à la péréquation et à la facture sociale. Pour le projet de budget 2018, celles-ci sont zéro, car les recettes fiscales portées au budget 2018 sont supérieures à celles figurant dans les comptes 2016 qui sont utilisées pour déterminer le montant des acomptes à payer. Un montant a également été prévu et il figure dans la nature 38.

Un prélèvement sur les fonds spéciaux est prévu pour financer le nouveau jeu pour les enfants du Grand-Closy et le filet sur la place verte (voir rubriques N° 440.3145.00 et 440.3145.20).

49 – Imputations internes**Fr. 1'059'400.-**

L'accroissement de Fr. 29'300.- ou 2.84% par rapport au budget précédent, provient principalement d'une augmentation de l'imputation des frais de personnel, de l'imputation de l'entretien des BH et des bâtiments. Une diminution se rapporte à l'imputation des intérêts. Voir également le commentaire sous la nature 39 (ci-dessous).

5.2. CHARGES :

Libellés	Projet de budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variations par rapport	
				Au budget 2017	Aux comptes 2016
Charges	12'799'300	12'670'000	12'875'695	+129'300	-76'395
Amortissements patrimoine (33) sans les défalcatons	-504'100	-666'900	-1'418'957	-162'800	-914'857
Prélèvement sur les fonds et financement spéciaux (38)	-489'200	-	-	+489'200	+489'200
Imputations internes (49)	-1'059'400	-1'030'100	-1'066'586	+29'300	-7'186
Totaux	10'746'600	10'973'000	10'390'153	-226'400	+356'447

Diminution des charges nettes de Fr. 226'400.- ou -2.06% par rapport au budget 2017.

30 – Autorités et personnel

Fr. 1'761'500.-

La réduction de Fr. 40'100.- ou -2.23%, par rapport à 2017, est due à des variations de traitements et charges sociales y relatives, suite au non engagement d'un(e) nouveau(elle) collaborateur(trice) au greffe, qui avait été porté au budget 2017.

31 – Biens, services, marchandises

Fr. 1'876'400.-

Par rapport au budget 2017, la diminution de charges de Fr. 185'100.- ou -8.98% découle d'une réduction des dépenses des imprimés et fournitures de bureau, de l'achat de matériel, machines, véhicule, d'un molok, de l'entretien des parcs, de l'entretien du mobilier, de la location d'objets mobiliers et de frais divers.

Une augmentation est constatée pour les réceptions et manifestations, ainsi que les honoraires et prestations de services.

32 – Intérêts passifs

Fr. 294'200.-

Cette rubrique laisse apparaître une diminution de Fr. 85'100.- en regard de 2017 ou -22.44%, se rapportant à une baisse de taux lors du renouvellement des emprunts arrivant à échéance en 2018.

33 – Amortissements

Fr. 554'100.-

La diminution de Fr. 162'800 ou -27.21%, par rapport à 2017, provient d'une réduction des objets à amortir dans les ouvrages de génie civil concernant les égouts, suite à l'amortissement complet de certains postes en 2017.

35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Fr. 5'830'600.-

Ce poste enregistre une augmentation de Fr. 3'200.- ou de 0.05% par rapport à 2017.

Cette variation se décompose, pour les plus grands écarts, comme suit :

- Diminution globale de notre participation aux charges cantonales (réforme policière, Fondation pour les écoles de musique, facture sociale, transports publics) - Fr. 161'300.00
- Variation de notre participation aux charges des autres communes (Péréquation, APOL, PC, SDIS, RAS, ARAS) - Fr. 27'000.00
- Augmentation de la participation à l'ASCL +Fr. 191'500.00

36 – Aides et subventions

Fr. 933'900.-

La plus grande partie de l'augmentation de Fr. 80'700.- ou 9.46% par rapport au budget précédent est en lien avec notre contribution à l'ARAJEL, Lavaux patrimoine mondial pour la pose de panneaux touristiques, les subsides pour les vélos électriques et à Promove (nouveau). Une diminution est prévue pour la subvention à l'AVASAD, suite à une valeur trop importante portée au budget 2017.

38 – Attribution aux fonds et financements spéciaux

Fr. 489'200.-

L'attribution aux fonds de réserve et de renouvellement provient pour une partie des deux rubriques (220.3809.90 & 720.3809.91) créées dans le but de corriger le résultat, de notre participation à la péréquation et à la facture sociale. Celles-ci tiennent compte des recettes fiscales portées au budget 2018 et non pas de celles figurant dans les comptes 2016 qui sont utilisées pour déterminer le montant des acomptes à payer. Ces comptes sont utilisés uniquement au niveau budgétaire. Une correction éventuelle interviendra au moment du bouclage des comptes sur la base des recettes fiscales réelles de l'année. Une nouvelle attribution est également prévue pour le fonds de rénovation des bâtiments ainsi que pour le fonds d'investissements forestier.

L'attribution aux financements spéciaux concerne le dicastère 460 réseaux d'égouts et d'épuration qui doit se boucler sans profit ni perte. La raison de cette alimentation provient que selon les prévisions, tous les objets d'investissements devraient être amortis.

39 – Imputations internes

Fr. 1'059'400.-

Ce poste est compensé par la nature 49. L'accroissement de Fr. 29'300.- ou 2.84% par rapport au budget précédent, provient principalement de l'imputation des frais de personnel, de l'imputation de l'entretien des BH et des bâtiments. Une diminution se rapporte à l'imputation des intérêts.

Les variations importantes font l'objet d'explications adéquates dans les pages comportant le détail de la totalité des rubriques. La récapitulation de l'évolution des divers chapitres figure sous forme de tableau synthétique en page 34 du fascicule du budget.

6. INVESTISSEMENTS

En relation avec le préavis pour le plafond d'endettement, la Municipalité vous présentera les investissements qu'elle souhaite poursuivre durant l'année 2018, soit :

- Fin des travaux de l'assainissement du captage de la source des Ussillons (préavis N° 3/2016) ;
- Fin des travaux du remplacement de la conduite d'eau potable au Chemin de Mont-de-Plan (préavis N° 9/2016) ;
- Fin des travaux pour l'assainissement du pont du Moulin (préavis N° 4/2017) ;
- Travaux au Chemin du Signal (préavis N° 6/2017) ;
- D'autres investissements concernant les conduites d'eau, la réfection de routes seront soumis à votre Conseil pour approbation.

Ces investissements devront être financés par l'emprunt ou par les fonds provenant de la vente des vignes, ou partiellement par les liquidités dégagées par ce projet de budget.

7. CONCLUSIONS

C'est avec plaisir que la Municipalité vous propose, un projet de budget avec une marge d'autofinancement positive de Fr. 346'300.-, en augmentation de Fr. 1'142'800.-, par rapport au budget 2017, ce qui n'était plus arrivé depuis 2011. Néanmoins, le résultat prévisible est négatif Fr. 592'000.-.

Les liquidités encore en suffisance à fin 2017, permettront selon les prévisions actuelles, d'absorber une partie des investissements prévus, sans recourir à l'emprunt. En outre et comme les années précédentes, la Municipalité espère encaisser des recettes fiscales supplémentaires par rapport aux prévisions.

Néanmoins, et malgré ce résultat, cette dernière vous rappelle qu'elle a fait des efforts conséquents pour contenir les charges et que les montants portés au budget se rapportant à des charges cantonales et intercommunales représentent le 53.60% (52.65% en 2017) des charges nettes du projet de budget qui vous est soumis et qui varient indépendamment de la volonté de l'exécutif.

Les autres valeurs que la Municipalité a décidé de porter au projet de budget se rapportent à des entretiens nécessaires permettant de moderniser, tant l'outil de travail des collaborateurs que les infrastructures communales qui contribuent à maintenir le développement de notre patrimoine.

Pour les années futures et malgré les résultats comptables positifs des exercices précédents, sauf pour l'exercice 2016, la Municipalité craint que les charges cantonales transférées aux communes continuent à croître, que la modification en 2019 de loi sur les péréquations intercommunales augmente la participation communale. L'autofinancement dégagé sera insuffisant pour financer les investissements prévus ce qui nécessitera certainement à court terme, à une nouvelle augmentation de notre taux d'impôt.

La Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal de Chexbres de voter les conclusions suivantes :

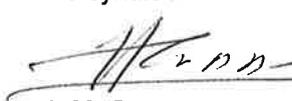
Le Conseil communal de Chexbres

- vu le préavis municipal N° 8/2017 concernant le projet de budget pour l'année 2018,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- constatant que cet objet a été régulièrement inscrit à l'ordre du jour de cette séance,

d é c i d e

d'approuver dans son ensemble et tel que présenté le projet de budget de la Commune de Chexbres pour l'année 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  J.-M. Conne



La secrétaire :  A.-M. Viret Grasset

Chexbres, le 31 octobre 2017/JMA

Délégué de la Municipalité auprès de la Commission des finances :

- Madame Dominique Wyss Cossy, municipale